

Liste des professions acceptées

Cette liste n'est pas exhaustive, toute nouvelle proposition sera donc étudiée avec soin (nous consulter).

L'activité d'Agent commercial (sauf les négociateurs immobiliers – profession réglementée) pour laquelle DORHEL est immatriculée au Registre Spécial des Agents Commerciaux de CARCASSONNE sous le n° 2009 AC 11.

Prestataires, conseils et consultants dans les domaines suivant :

- secrétariat,
- traduction,
- bureautique,
- informatique,
- communication,
- action commerciale,
- gestion et audit,
- comptabilité (hors Expertise Comptable),
- ressources humaines,
- organisation,
- management,
- marketing,
- statistiques,
- stratégie,
- conseil en process industriel,
- expertise et conseil en environnement,
- expertise en matière d'assurance
- marketing,
- graphisme et infographisme,
- animation,
- développement,
- gestion de projet,
- étude de marché,
- documentaliste,
- musique,
- langues,
- écrivain public,
- accueil (guide, hôtesse),
- œnologue,
- voyant, astrologue,

Les activités de formateurs (dans la limite des activités acceptées par notre assureur) Numéro de déclaration d'activité délivré par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (D.I.R.E.C.C.T.E.) de la Région Languedoc-Roussillon n° 91-11-01041-11 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État).

L'activité de courtier en travaux

L'activité d'assistant à maître d'ouvrage (1)

Les activités de « Home stager » et de décorateur d'intérieur (sans travaux de bâtiment)

L'activité d'apporteur d'affaires

Les activités d'animateurs, de moniteurs, d'encadrants ou de professeurs dans certains domaines sportifs (2)

L'activité de chauffeur routier (3)

L'organisation de repas et/ou de cocktail dans des restaurants.

DORHEL PORTAGE ne s'adresse qu'à des intervenants dans des activités à caractère libéral NON REGLEMENTE. (sous certaines conditions, certaines professions réglementées peuvent être acceptées – nous consulter)

Tous les honoraires ou commissions sont soumis à la TVA au taux normal. Pour les intermédiaires dans la vente de produits ou de services, les commissions sont soumises au taux de TVA du produit vendu ou du service rendu.

Exonération de TVA pour les missions effectuées à l'étranger ou effectuées en France pour un client installé dans un pays membre de l'Union Européenne et titulaire d'un numéro INTRACOMMUNAUTAIRE.

DORHEL PORTAGE exerce ses activités dans le monde entier (à l'exception des sites exploités de manière permanente ; une assurance responsabilité civile professionnelle supplémentaire est indispensable pour les U.S.A. et le Canada).

La liste est établie en fonction des choix de DORHEL PORTAGE sur les activités qui lui sont familières.

EXCLUSIONS

Sont toutefois exclues dans toutes les activités ci-dessus celles qui pourraient, même accessoirement :

- faire du **négoce** (achat pour revente) de quelque produit que ce soit (4),
- être de nature : « **activités du bâtiment et des travaux publics** » ou assimilés, notamment toutes les activités nécessitant une assurance spéciale (décennale par exemple),
- être de nature **artisanale ou agricole**,
- être des **activités à risques** trop importants (par exemple dans le domaine sportif ou du cirque),
- être des activités susceptibles d'attribuer à son auteur des **droits d'auteur, d'invention** ou autres,
- être des activités de **restauration d'œuvres d'art** ou autres,
- être des **professions paramédicales** mêmes non réglementées, reconnues en France ou non, sanctionnées par un diplôme ou non (5),
- utiliser des **animaux** (par exemple maître chien),
- être des **services à la personne**,
- donner des **conseils en gestion de patrimoine**,

- exercer l'**intermédiation en assurances**,
- exercer les activités de **gardiennage**, de **protection rapprochée** ou de **transport de fonds**,
- donner des **conseils scientifiques** dans le domaine médical, paramédical, cosmétique et pharmaceutique.

(1) l'obligation d'une assurance spécifique et onéreuse impose à DORHEL des conditions particulières de rémunération.

(2) nous consulter pour connaître les sports assurés. Il s'agit d'une assurance individuelle. Elle est souscrite par DORHEL PORTAGE mais elle est à la charge de l'intervenant pour sa prime annuelle.

(3) l'assurance responsabilité civile de DORHEL PORTAGE exclue les dommages subis par le véhicule confié ainsi que les dommages subis par les marchandises transportées.

(4) le « Drop Shipping » de vêtement en e-commerce est toutefois possible.

(5) sauf à souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle spécifique.

DORHEL PORTAGE s'autorise, sans avoir à se justifier, le droit de refuser de porter telle ou telle personne pour telle ou telle activité et/ou pour tel ou tel client ou de soumettre son acceptation à l'adhésion d'une assurance responsabilité civile spécifique.